



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/36
10 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITIONS DE PROJET : KENYA

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Fumigènes

- Transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans tous les autres types d'horticulture (troisième tranche) Allemagne
-
- Transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols pour les fleurs coupées (troisième tranche) PNUD

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS KENYA

TITRE DU PROJET AGENCE BILATÉRALE / AGENCE D'EXÉCUTION

a) Transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans tous les autres types d'horticulture (troisième tranche)	Allemagne
b) Transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols pour les fleurs coupées (troisième tranche)	PNUD

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Ministère de l'Environnement
---	------------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)

Annexe E, bromure de méthyle	112,20		
------------------------------	--------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)

SAO	Mousses	Réfr.	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de transformation	Fumigènes
				Bromure de méthyle			73,02

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	S.O.
--	------

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total 360 000 \$ US - Élimination totale : 24,6 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2002	2003	2004	2006	2008	2009	2010	Total
SAO PNUD (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	217,5	217,5	217,5	174,0	174,0	174,0	174,0	
	Consommation maximale pour l'année	111	111	96	63	29	14	14	
	Élimination grâce aux projets en cours			10	21	22	10		
	Élimination nouvellement ciblée								
	Élimination annuelle non financée								
SAO ALLEMAGNE (ODP tonnes)	Limites du Protocole de Montréal								
	Consommation maximale pour l'année								
	Élimination grâce aux projets en cours			5	12	12	5		
	Élimination nouvellement ciblée								
	Élimination annuelle non financée								
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER				15	33	34	15		
Coûts du projet dans la proposition initiale (\$ US)									
Coûts finals du projet (\$ US) :									
Financement pour le PNUD		510 660		306 396	204 263				1 021 319
Financement pour l'Allemagne			287 247	172 347	114 898				574 492
Financement total du projet		510 660	287 247	478 743	319 161				1 595 811
Coûts d'appui finals (\$ US) :									
Coûts d'appui pour le PNUD		66 173		22 980	15 320				104 473
Coûts d'appui pour l'Allemagne			37 342	22 405	14 937				74 684
Total des coûts d'appui		66 173	37 342	45 385	30 257				179 157
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$ US)		576 833	324 589	524 128	349 418				1 774 968
Rapport coût/efficacité final du projet (\$ US/kg)									

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement de la troisième tranche (2006) tel qu'indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale
--------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Kenya, le gouvernement de l'Allemagne et le PNUD ont présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 50^e réunion un rapport périodique sur la mise en oeuvre du projet de transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle dans les activités de fumigation des sols au Kenya, ainsi qu'une demande de financement pour la troisième et dernière tranche du projet. Le montant total demandé est de 319 161 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 30 257 \$ US.

Données générales

2. À sa 38^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe 1 595 811 \$ US afin de réaliser l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols au Kenya et un accord avec le gouvernement du Kenya sur la mise en oeuvre des modalités du projet. De ce montant, 574 492 \$ US ont été affectés au gouvernement de l'Allemagne pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé en horticulture et 1 021 319 \$ US au PNUD pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé pour les fleurs coupées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/38 et Add.1). À cette même réunion, le Comité exécutif a approuvé 510 660 \$US plus des coûts d'appui d'agence pour le PNUD pour la première tranche portant sur l'élément fleurs coupées.

3. Depuis lors, le Comité exécutif a approuvé les tranches suivantes du projet :

- a) À sa 39^e réunion, 287 247 \$ US au gouvernement de l'Allemagne pour la première tranche de l'élément horticulture (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/34 et Add.1);
- b) À sa 42^e réunion, 172 347 \$ US au gouvernement de l'Allemagne pour la deuxième tranche de l'élément horticulture (UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/36); et
- c) À sa 44^e réunion, US \$306 396 pour le PNUD pour la deuxième tranche de l'élément fleurs coupées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/41).

Rapport périodique

4. Le projet comprend des activités qui vont principalement des petites exploitations agricoles de propriété locale à de moyennes et grandes fermes utilisant du bromure de méthyle. Les activités particulières au projet se sont poursuivis comme par les années précédentes, notamment :

- a) Poursuite des visites de suivi des fermes dans les champs à chaque étape du projet;
- b) Évaluation du rapport coût-efficacité des technologies de remplacement proposées afin de s'assurer de leur viabilité à long terme pour l'exploitant agricole;
- c) Encouragement au transfert de technologies et à leur adaptation aux conditions locales pour des cultures particulières pour lesquelles d'autres solutions n'ont pas encore été déterminées au Kenya;

- d) Mise en oeuvre pour les principaux intéressés des programmes de formation sur l'application de technologies de remplacement. Des programmes de formation sont aussi dispensés au centre de formation du projet à la Station expérimentale de l'Université de Nairobi (Nairobi University Field Station); et
- e) Achat et installation, le cas échéant, d'équipements et de matériels pour les utilisateurs de bromure de méthyle.

5. En août 2006, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a établi des règlements officiels visant les importations, exportations, et autres aspects des SAO, y compris le bromure de méthyle. Ces règlements, qui seront bientôt publiés dans la Gazette du Kenya, seront mis en oeuvre par le Département de la conformité et de l'application des lois (Compliance and Enforcement Department) en consultation étroite avec la Commission sur les produits antiparasitaires (Pest Control Products Board) du Kenya et le Bureau de l'ozone. Actuellement, toutes les importations de bromure de méthyle sont réglementées par cette Commission, et les importateurs doivent obtenir une autorisation avant d'importer des lots de bromure de méthyle.

6. En plus des activités directes du projet, d'autres fermes non de propriété locale ont adopté d'autres solutions et aussi contribué à la réduction de la consommation de bromure de méthyle réalisée au Kenya, avec le soutien ponctuel de conseils techniques et de renseignements découlant du projet.

7. Fin août 2006 :

- a) Quelque 48,630 tonnes PAO de bromure de méthyle ont été éliminées (27,786 tonnes PAO dans le secteur des fleurs coupées et 20,844 tonnes PAO dans celui de l'horticulture);
- b) Du financement total approuvé jusqu'à maintenant (1 276 650 \$US) pour la mise en oeuvre des deux éléments du projet, seulement 24 536 \$ US n'ont pas été décaissés (2 373 \$ US par le gouvernement de l'Allemagne et 22 163 \$ US par le PNUD).

Plan d'action pour 2006-2007

8. La mise en oeuvre de la troisième tranche du projet permettra d'éliminer tous les usages réglementés de bromure de méthyle pour la fumigation des sols, et la consommation nationale restante de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des céréales et des structures sera de 14 tonnes PAO.

9. En 2006-2007, l'équipe de projet procédera à de nouveaux travaux agricoles pour la mise en oeuvre de technologies de remplacement du bromure de méthyle et elle continuera de dispenser de la formation aux agriculteurs, notamment :

- a) Ateliers de formation à d'autres utilisateurs de bromure de méthyle, au personnel de vulgarisation, à des étudiants en agriculture, et à d'autre personnel pertinent;
- b) Assistance technique aux fermes, poursuite de la surveillance des pilotes installés

aux premières étapes et de leur adaptation à de nouvelles cultures;

- c) Poursuite de la mise en oeuvre de technologies de remplacement appropriées au bromure de méthyle par chaque agriculteur, y compris les accords entre les agriculteurs et le projet de bromure de méthyle ainsi que l'achat et l'installation d'équipements et d'instruments aratoires;
- d) Installation d'autres pilotes au centre de formation établi et poursuite de la production et de la dissémination de renseignements supplémentaires; et
- e) Maintien de la collaboration avec les principaux intéressés (ministère de l'Agriculture, associations d'agriculteurs, institutions de formation agricole, Bureau de l'ozone).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

10. La consommation de bromure de méthyle déclarée au Secrétariat du Fonds en 2005 dans le rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de pays du Kenya est de 73,02 tonnes PAO.

11. Le point de départ pour la réduction de la consommation de bromure de méthyle au Kenya, tel que le précise l'accord, est de 111 tonnes PAO. Les niveaux de consommation maximums admissibles pour 2004 et 2006 ont été établis à 96 tonnes PAO et 63 tonnes PAO, respectivement. Toutefois, aucun niveau n'a été établi pour 2005. À cet égard, le Secrétariat a cherché à savoir si le niveau de consommation actuel de bromure de méthyle en 2006 au Kenya dépasserait ou non les 63 tonnes PAO établies dans l'accord. Par la suite, le Secrétariat a été informé que le niveau de consommation du bromure de méthyle utilisé au Kenya en 2006 pour la fumigation des sols ne devrait pas dépasser 63 tonnes PAO si les activités actuelles d'élimination du bromure de méthyle utilisé pour la production de fleurs coupées et l'horticulture sont maintenues. Le gouvernement du Kenya encouragera l'utilisation de technologies de remplacement économiques pour le bromure de méthyle.

12. À la demande du Secrétariat, le gouvernement de l'Allemagne et le PNUD ont fourni un rapport satisfaisant sur la viabilité à long terme des technologies de remplacement sélectionnées, sur les principaux problèmes rencontrés, et sur la façon dont ces problèmes ont été traités.

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la troisième tranche du projet et des coûts d'appui associés aux niveaux de financement indiqués au tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans tous les autres types d'horticulture (troisième tranche)	114 898	14 937	Allemagne
b)	Transfert de la technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols pour les fleurs coupées (troisième tranche)	204 263	15 320	PNUD
